

CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME RENOV'AFRIKA 2008/2010

DOSSIERS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LES VILLES AFRICAINES

CHARTRE
REGLEMENT DU CONCOURS
PLANNING

Association Loi 1901

26, Chemin de la Chesnaie, 76960 Notre-Dame-de-Bondeville - Tél. 06 78 52 63 46 - contact@afrikafirst.org - www.afrikafirst.org

FESTIVAL INTERNATIONAL **RENOV'AFRIKA 2010**

CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME RENOV'AFRIKA 2008/2010

CHARTE DU CONCOURS

SOMMAIRE

Préambule

I – Présentation du concours

II – Obligations des Villes Africaines candidates

III – Obligations de l'Association AFRIKAFIRST

IV – Financement

V – Qualités de l'Association AFRIKAFIRST et des Villes Africaines dont les projets ont été retenus

Préambule

L'Association AFRIKAFIRST est une Association Loi 1901 dont l'objectif est de mettre en place une dynamique de réflexion et de réalisation de projets sur des territoires urbains en Afrique, en partenariat avec les populations, les structures administratives, locales et internationales.

Ses actions sont les suivantes :

- **Promouvoir** l'analyse et l'expertise des villes africaines et leurs agglomérations
- **Sensibiliser** les acteurs de la ville à l'amélioration de leur cadre de vie
- **Favoriser** l'élaboration et la réalisation de projets urbains par des professionnels.

Pour ce faire, l'Association AFRIKAFIRST lance un concours dénommé « Concours RENOV'AFRIKA ».

Afin d'aider les villes africaines candidates à mener à terme des réflexions et des réalisations urbaines dans le cadre de ce concours, l'Association AFRIKAFIRST a rédigé la présente Charte, laquelle définit :

- le rôle et l'engagement des Villes Africaines candidates au concours
- le rôle et l'engagement de l'Association AFRIKAFIRST,
- les règles de partenariat entre les Villes Africaines candidates et l'Association AFRIKAFIRST,
- les critères de recevabilité des candidatures,
- l'évaluation et la sélection des projets proposés par les villes candidates.

Il s'agit donc d'un document contractuel entre l'Association AFRIKAFIRST et les Villes Africaines participantes.

I – Présentation du concours RENOV'AFRIKA

Le concours RENOV'AFRIKA d'architecture et d'urbanisme organisé par l'Association AFRIKAFIRST a pour objet de mettre en valeur des projets conçus par des villes africaines candidates signataires de cette Charte et d'aider à la réalisation de dix de ces projets.

La thématique urbaine et architecturale du concours doit être pensée dans un cadre de **projets populaires** afin d'assurer une pérennité et une efficacité des actions menées sur les territoires urbains, en permettant aux populations d'être associées à la conception et à la réalisation desdits projets.

Les objectifs de ces projets doivent s'inscrire dans le **développement durable** et s'accompagner d'**actions pédagogiques, culturelles et patrimoniales**.

Dix de ces projets seront retenus par un jury ; ils feront alors l'objet du concours d'architecture et d'urbanisme réservé aux Professionnels et seront réalisés à l'issue de ce concours.

Le concours de ces Professionnels se déroulera en deux phases :

- Etude de faisabilité
- Projet sur esquisse.

II – Obligations des Villes Africaines candidates

Les villes africaines candidates s'engagent à :

- Accepter la présente Charte et le Règlement du concours.
- Respecter la notion de projet populaire comme définie dans la présentation du concours et d'inscrire leurs projets dans le développement durable.
- Redonner à la ville la valeur de son patrimoine historique, naturel et culturel en mettant en avant les savoirs et savoir-faire locaux et internationaux.
- Rendre la population locale actrice et partie prenante du projet
- La sensibiliser sur les différents aspects du développement durable.
- La tenir informée sur l'évolution du projet.
- Accompagner chaque projet d'actions pédagogiques auprès de la population concernée par ce projet. Ces actions pédagogiques auront les objectifs suivants :

- Mener auprès de la population une action pédagogique, culturelle et patrimoniale, seules, en équipe ou en partenariat avec l'Association AFRIKAFIRST.
 - Mener ces actions pédagogiques, soit durant le concours et la phase de réalisation du projet, soit en amont du concours et se poursuivre après.
 - Faire en sorte de s'inscrire dans des actions pédagogiques à long terme sur le développement durable (même après l'intervention de l'Association AFRIKAFIRST).
 - Montrer sa participation à des actions pédagogiques menées par l'Association AFRIKAFIRST (expositions, forums d'échanges, ateliers pédagogiques etc.).
 - Confier à l'Association AFRIKAFIRST, lors du Festival RENOV'AFRIKA 2010, des extraits des travaux effectués lors de ces actions pédagogiques.
- Respecter les délais de remise de leur dossier de candidature figurant dans le Règlement.
 - Participer financièrement à la réalisation de leur projet retenu à hauteur de 20% du coût global des travaux, comme indiqué dans le règlement joint en annexe de la présente charte.
 - Privilégier les acteurs économiques et professionnels locaux conformément à l'esprit du projet populaire dans la réalisation des travaux.
 - Autoriser l'exploitation de leurs projets par l'Association AFRIKAFIRST dans le cadre de ses activités.
 - Accepter les décisions prises par le jury composé, ainsi qu'il est dit dans le Règlement.

III – Obligations de l'Association AFRIKAFIRST

L'Association AFRIKAFIRST définit, dans le règlement de concours annexé à la présente charte, les catégories des axes dans lesquelles les villes inscriront leurs projets.

L'Association AFRIKAFIRST s'engage à :

- Participer financièrement à la réalisation des projets retenus à hauteur de 80% du coût global forfaitaire des travaux. Le complément, soit 20%, étant constitué par l'apport effectué par les villes candidates.
- Assister les villes dans les différentes phases de réalisation de leur projet (appels d'offre entreprises, phase de la construction jusqu'à la réception de l'ouvrage). Les frais de cette assistance sont à la charge de l'Association AFRIKAFIRST.
- Communiquer aux villes et aux équipes de Maîtrise d'Œuvre le planning des différentes phases du déroulement du concours des professionnels définies dans le Règlement.
- Diffuser et médiatiser les projets des concours des « Professionnels » et des "Jeunes Talents".
- Prendre en considération toutes les actions pédagogiques du pays africain, même périphériques au projet (autres villes, autres projets, dans le programme d'enseignement des élèves et étudiants) comme volonté d'éveiller les consciences sur le développement durable en Afrique.

IV – Financement

Chacun des dix projets lauréats est financé globalement à hauteur de 130.000,00 euros (cent trente mille euros) comprenant le coût forfaitaire des travaux et frais divers. (*)

Chaque ville lauréate participera financièrement à son projet à hauteur de :

- **20 000 euros** (vingt mille euros), correspondant à 20% du coût des travaux et frais divers. La participation financière des villes pourra être *en nature* (matériaux, main d'œuvre, équipements, etc.). Dans ce cas, un accord sera mis en place avec AFRIKAFIRST.

Ou à environ 15% du coût global du projet.

L'Association AFRIKAFIRST et ses autres partenaires financeront chaque projet à hauteur de :

- **110 000 euros** (cent dix mille euros), correspondant à :
 - 80.000 euros (quatre-vingts mille euros) du coût des travaux, soit 80% de ces derniers,
 - 30.000 euros (trente mille euros) de frais divers,

Ou à environ 85% du coût global du projet.

(*) Le coût forfaitaire des travaux est fixé à 100 000 euros (cent mille euros) par projet.

V – Qualités de l'Association AFRIKAFIRST et des villes dont les projets auront été retenus

- L'Association AFRIKAFIRST est l'organisateur du concours d'architecture et d'urbanisme.
- Les villes candidates seront Maître d'Ouvrage de chacune des opérations relatives aux projets retenus.
- Les équipes lauréates en seront Maître d'Œuvre.
- L'Association AFRIKAFIRST sera Maître d'Ouvrage délégué ; elle assistera les villes dans les différentes phases de réalisation de leur projet (appels d'offre, entreprises, de la phase de construction jusqu'à la réception de l'ouvrage).

Fait à Notre Dame de Bondeville, le 2008

Pour l'Association AFRIKAFIRST
La Présidente
(Mention manuscrite : « lu et approuvé »)

Cachet et signature

Pour la Ville de

A.....le.....

L Représentant(e) légal(e) de la ville
(Mention manuscrite : « lu et approuvé »)

Cachet et signature

CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME RENOV'AFRIKA 2008/2010

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1^{er} – Objet du concours

Le concours RENOV'AFRIKA d'architecture et d'urbanisme, organisé par l'Association AFRIKAFIRST, a pour objet **de mettre en valeur des projets conçus par des Villes Africaines, et d'aider à la réalisation de dix de ces projets.**

Article 2 – Thématique Urbaine et Architecturale

La thématique urbaine et architecturale du concours doit être pensée dans un cadre de **projets populaires** afin d'assurer une pérennité et une efficacité des actions menées sur les territoires urbains, en permettant aux populations d'être associées à la conception et à la réalisation des projets.

Ces projets doivent s'inscrire dans les catégories suivantes définies par l'Association AFRIKAFIRST :

Catégorie 1 : INFRASTRUCTURES

- Equipements médicaux et sanitaires
- Equipements culturels
- Ecoles et universités
- La place du travail : commerces, activité artisanale, activité industrielle
- Réhabilitation, conservation du patrimoine

Catégorie 2 : HABITAT, LOISIRS et TOURISME

- Habitats sociaux collectifs et semi-collectifs
- Equipements sportifs et de loisirs
- Equipements touristiques

Catégorie 3 : URBANISME et ENVIRONNEMENT

- Eaux et assainissement
- Traitement des déchets
- Energie
- Transport, voirie, places et lieux publics

Les objectifs de ces projets doivent s'accompagner d'**actions pédagogiques, culturelles et patrimoniales** s'inscrivant dans le développement durable.

Article 3 – Eligibilité au concours

Le concours d'architecture et d'urbanisme est ouvert à toutes villes du continent africain désireuses de proposer un ou plusieurs sites à rénover.

Le concours est réservé à des professionnels.

Article 4 – Déroulement du concours

Le concours RENOV'AFRIKA se déroulera en deux phases :

Phase 1 : Appel à candidatures des Villes Africaines (nov. 2008 – 30 août 2009)

- Inscription officielle des Villes Africaines au concours sur le site Internet de l'Association AFRIKAFIRST.
- Retour, par les villes candidates, de la Charte et du présent règlement, comme indiqué à l'article 5, à l'Association AFRIKAFIRST.
- Réception par l'Association AFRIKAFIRST des propositions de sites.

Phase 2 : Concours d'architecture et d'urbanisme (septembre 2009 - mai 2010)

- Choix, par le jury du concours, de dix sites parmi les projets présentés par les « Professionnels » des villes candidates. Les projets non retenus feront l'objet d'un concours appelé concours « *Jeunes Talents* ».
- **Concours «Jeunes Talents»** : il est réservé aux étudiants des Ecoles, se déroulera dans le cadre de l'Enseignement Universitaire et des Ecoles.

Les projets concernés par ce concours s'intégreront dans les programmes des universités et des écoles volontaires ayant conclu un partenariat avec l'Association AFRIKAFIRST.

Des réflexions, propositions urbaines et architecturales issues du concours « Jeunes Talents » constitueront un **prolongement de l'étude** des projets non retenus, à la disposition des villes africaines concernées.

Résultat du concours « Jeunes Talents »: Les jurys seront constitués par des enseignants exerçant dans les écoles, des personnalités extérieures et un (ou deux) représentant(s) de l'Association AFRIKAFIRST. Les projets retenus seront exposés lors du Festival RENOV'AFRIKA, dans un espace qui leur sera dédié.

Article 5 – Inscription au Concours RENOV'AFRIKA

Les inscriptions au concours RENOV'AFRIKA seront reçues :

- Au siège de l'Association AFRIKAFIRST (recommandé avec accusé de réception - 26, chemin de la Chesnaie, 76960 Notre Dame de Bondeville - France).
- Par Internet, sur le site www.afrikafirst.org.

Pour participer au concours RENOV'AFRIKA, toute ville candidate devra accepter les conditions d'inscriptions suivantes :

- Souscrire à la Charte qui sera remise aux villes candidates, lors de leur inscription, en plus du présent règlement,
- S'acquitter d'un droit d'inscription fixé par l'Association AFRIKAFIRST payable par virement bancaire, ou par chèque libellé au nom de l'Association AFRIKAFIRST.

Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de la date qui sera définie dans le document « Dossier de Concours », qui sera envoyé aux équipes ou groupements qui se porteront candidats.

Article 6 – Constitution du dossier

Les villes candidates devront présenter un dossier constitué des pièces suivantes :

- Programme technique détaillé, documents photographiques, règlement d'urbanisme et autres documents, plans topos, plans cadastraux nécessaires à la mise en évidence de la problématique urbaine
- CCP (Cahier de Clauses Particulières)
- Actes d'Engagement devant être fournies aux équipes de Maîtrise d'œuvre retenues.

Article 7 – Clôture des propositions

Les propositions faites par les villes candidates, seront déposées au plus tard à la date qui sera définie dans le document « Dossier de Concours ». Aucun dossier ne sera accepté au-delà de cette date.

Article 8 – Jury

La sélection des projets des villes candidates, puis la sélection des équipes lauréates du concours des professionnels sont réalisées par un jury dont la composition est laissée à la discrétion de l'Association AFRIKAFIRST.

Ce jury sera composé de :

- Membres de l'Association AFRIKAFIRST,
- Professionnels,
- Représentants des villes non candidates,
- Représentants institutionnels et financiers.

Les décisions du jury sont fermes et incontestables.

Article 9

L'Association AFRIKAFIRST ne saurait être tenue responsable si, par suite de force majeure, et de tout autre cause indépendante de sa volonté, le concours devait être reporté ou annulé.

Article 10

Conformément à la Loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation aux données personnelles le concernant, en écrivant à

Article 11

Les villes faisant l'objet des dix projets retenus seront prévenues par courrier à l'adresse indiquée lors de leur inscription.

Article 12

La participation au concours RENOV'AFRIKA implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, lequel sera déposé en l'Etude de Maître....., Huissier de Justice à

Article 13

Des additifs ou des modifications au présent règlement pourront éventuellement être publiés pendant le concours ; ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

A.....le.....

Pour la Ville de

L Représentant(e) légal(e)

(Mention manuscrite :)

Vu et pris connaissance

Cachet et signature

PLANNING DU CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME RENOV'AFRIKA 2008/2010

Le concours d'urbanisme et d'architecture RENOV'AFRIKA 2008/2010 organisé par l'association AFRIKAFIRST, vise à la mise en valeur des savoirs et savoirs-faire traditionnels africains adaptés aux techniques de construction d'aujourd'hui en y intégrant les énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, etc.).

La thématique urbaine et architecturale du concours doit être pensée dans un cadre de projets populaires afin d'assurer une pérennité et une efficacité des actions menées sur les territoires urbains, en permettant aux populations d'être associées à la conception et à la réalisation desdits projets.

En favorisant l'utilisation des matériaux locaux pour promouvoir, par exemple, des architectures locales de qualité adaptées aux conditions climatiques, économiquement viables pour les populations, et ayant un faible impacte sur l'environnement.

Les objectifs de ces projets doivent s'inscrire dans le développement durable et s'accompagner d'actions pédagogiques, culturelles et patrimoniales.

DATES du concours RENOV'AFRIKA 2008/2010

DATE 1 : du 28 octobre 2008 au 30 août 2009

Toute ville africaine qui le souhaite pourra proposer à l'association AFRIKAFIRST des sites ou des équipements urbains à rénover (voir le règlement, les modalités d'inscription et la charte du concours sur le site Internet www.afrikafirst.org).

DATE 2 : du 1^{er} septembre 2009 au 20 mai 2010

10 (dix) sites seront sélectionnés par un jury de l'association AFRIKAFIRST, lesquels feront l'objet d'un appel à candidatures pour la phase « diagnostic », auprès des équipes de maîtrise d'œuvre.

Le jury de l'association AFRIKAFIRST sélectionnera les 20 équipes qui participeront à la phase « esquisse ».

Rendu des esquisses des projets et nomination des équipes lauréates lors du Festival International RENOV'AFRIKA.